

20 ANS D'AGROENVIRONNEMENT EN WALLONIE

4,2 % de la zone agricole sont l'objet d'une MAE en faveur de la biodiversité

Il y a tout juste 20 ans, la Wallonie mettait en œuvre un premier programme agroenvironnemental. L'objectif était de promouvoir, encourager et diffuser des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement et limiter les impacts négatifs de l'agriculture intensive.

Entre autres objectifs environnementaux, le programme avait pour ambition de contribuer à freiner, voire stopper le déclin de la biodiversité dans les zones agricoles. L'acronyme MAE, pour mesure agri-environnementale, résonnait pour la première fois dans les campagnes.

Les agriculteurs ont donc pu adhérer, sur base volontaire, à une série de pratiques désormais appelées « méthodes agroenvironnementales et climatiques » (MAEC) par lesquelles ils s'engagent pour une durée de cinq ans. Certaines d'entre elles visent spécifiquement à préserver la diversité biologique à travers le maintien et le développement du réseau écologique.

Une majorité de haies, mares et vergers

En Wallonie, 4,2 % de la zone agricole font l'objet d'un contrat agroenvironnemental favorable à la biodiversité. Il existe toutefois une grande variabilité liée à la diversité des faciès agricoles: au sud du sillon Sambre-et-Meuse, on atteint 8 % en moyenne et à peine 1 % en zones de grandes cultures.

Les contrats portent majoritairement sur des haies et des mares agricoles ainsi que sur bon nombre d'arbres fruitiers de hautes tiges, arbres isolés, bosquets et buissons dont la conservation est assurée par les agriculteurs. S'y ajoutent 20.000 ha de prairies extensives où la priorité est donnée à la flore et à la faune sauvages avec peu ou pas d'apport d'intrants, des fauches tardives ou encore des charges en bétail limitées.

Dans les terres de culture, il s'agit principalement de bandes de terres transformées en prairies extensives de fauche (les tournières, les bandes fleuries) ou de cultures non récoltées destinées à abriter ou à nourrir la petite faune en hiver.

Après 20 ans d'existence des



Les bandes butineurs offre du nectar et du pollen à de nombreuses espèces d'insectes comme les abeilles, les bourdons et les papillons.

© Natagriwal

MAEC, il est opportun d'évaluer la contribution réelle de ces méthodes à limiter le déclin de la biodiversité en zone agricole, en intégrant le fait qu'elles ne sont pas le seul outil visant cet objectif. Elles s'ajoutent au régime de la conditionnalité, du réseau Natura 2000, des réserves naturelles et d'autres initiatives à l'échelle régionale ou locale (Plans communaux de développement de la nature, Parcs naturels, projets

LIFE, etc.). Quels sont donc les impacts des MAEC sur la biodiversité ?

Des résultats encourageants

■ La qualité biologique des prairies s'améliore

La méthode phare à ce titre est la « prairie à haute valeur biologique (MC4) ». Actuellement, ce sont envi-

ron 6.500 hectares de prairies qui en bénéficient. L'objectif du gouvernement wallon est de doubler cette superficie d'ici 2020.

À travers ce réseau, ce sont des dizaines de milieux naturels et d'espèces végétales rares ou menacées, comme la sauge des prés ou des orchidées naturelles (orchis bouffon, orchis de Mai...), qui sont conservés de manière efficace par un mode d'exploitation extensif. Les suivis réalisés depuis quinze ans dans le cadre de l'évaluation du programme ont montré que la qualité biologique des prairies se maintient



La mise en œuvre des MAEC se fait au travers d'un dialogue étroit entre un exploitant et son conseiller. © Natagriwal

Qu'entend-on par... ?

Le réseau écologique représente l'ensemble des milieux qui permettent d'assurer la conservation des espèces sauvages sur un territoire.

Il doit occuper une superficie significative de l'espace agricole pour jouer pleinement son rôle. Les MAEC jouent un rôle déterminant dans sa conservation et son entretien. ●

À vos agendas !

Conférence anniversaire le mardi 15/12/15 à l'occasion des 20 ans des MAE

« Evolution et perspectives de l'agro-environnement » par Philippe Pointereau, directeur du pôle agroenvironnement de Solagro (Toulouse). Programme complet disponible sur www.natagriwal.be (voir rubrique « actualités »). Inscrivez-vous par e-mail à 20ansmae@natagriwal.be ou par téléphone au 010/47.37.71. ●

ou s'améliore lorsque le cahier des charges est correctement suivi par l'exploitant.

Dans les grandes cultures, environ 40 kilomètres de bandes aménagées (MC8) sont installées pour la conservation de la flore des moissons (les plantes messicoles, comme le bleuet, le coquelicot...). Ces bandes abritent près de 30 des 50 plantes messicoles menacées encore présentes en Wallonie. Les suivis réalisés montrent que ces plantes se maintiennent d'année en année dans ces bandes, preuve de l'efficacité de l'outil ! L'enjeu à long terme consiste dès lors à renouveler un maximum de contrats liés à cette méthode pour garantir leur pérennité au-delà d'une durée de 5 années.

Insectes : les espèces communes et rares tirent profit des bandes aménagées

La bande aménagée en faveur des insectes butineurs (bande fleurie à fleurs des prés, MC8) présente également des résultats positifs. Plus de la moitié des différentes espèces de papillons de jour de Wallonie s'y retrouve, soit 52 espèces sur les 98 connues. La plupart sont des espèces répandues en zones herbagères, mais dont la présence en zones de grandes cultures est devenue improbable sans ces bandes fleuries.

En outre, quelques espèces plus

rares, comme l'argus brun, le demi-deuil ou la grisette tirent largement parti de ces aménagements. Une étude récente menée conjointement en Grande-Bretagne, Pays-Bas, Allemagne et Suède a montré, sur des bandes comparables, des résultats similaires pour les abeilles et bourdons, montrant que ces aménagements sont directement profitables à la plupart des espèces communes, mais également à des espèces plus rares, voire menacées.

Les aménagements en place permettent, localement, une augmentation des populations d'oiseaux des champs

Des actions en faveur des oiseaux se sont montrées efficaces dans les prairies. Ainsi depuis 5 ans, les ornithologues d'Aves-Ostkantone, en collaboration avec les



L'orchis de mai, une espèce d'orchidée rare que l'on retrouve encore dans les prairies à haute valeur biologique.

conseillers de Natagriwal, sont parvenus à mobiliser un nombre assez important d'agriculteurs pour réaliser des actions en faveur du tarier des prés (un oiseau devenu extrêmement rare et nichant au sol) dans la vallée de la Roer. Une concentration de prairies extensives avec de grandes zones refuges non fauchées a permis la reproduction des tariers et une augmentation significative (+50 %) des effectifs en quatre ans.



Le tarier des prés, un oiseau en augmentation dans la vallée de la Roer grâce au régime agroenvironnemental.
© R. Dumoulin



Le mouton roux ardennais, une race rustique très utile pour la gestion des milieux semi-naturels.
© Natagriwal

Cette expérience confirme le bien-fondé des recommandations générales des cahiers des charges, amplifiées par un ciblage sur des zones d'intérêt spécifique afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Une expérience similaire va prochainement être entamée en Hesbaye, dans une plaine où subsistent encore des bruants proyer, perdrix, alouettes et autres oiseaux des champs. Ces espèces fréquentent en hiver les aménagements agroenvironnementaux ciblés comme les cultures à graines non récoltées et des résultats préliminaires semblent indiquer que les perdrix répondent favorablement à la présence d'aménagements du type « bandes de hautes herbes ». Mais la densité du réseau écologique reste encore trop faible pour avoir un réel effet sur les effectifs d'oiseaux, qui continuent globalement à décliner partout en Europe et en Wallonie (-45 % depuis 1990).

Roux ardennais et Trait belge ne sont plus au bord de l'extinction !

La biodiversité agricole n'est pas en reste en termes de résultats positifs. La bien-nommée MAEC « races locales menacées » (MB11) a elle aussi prouvé son efficacité en soutenant des races animales « bien de chez nous ». Elle a mis en lumière l'existence de ces races et a créé une nouvelle génération d'éleveurs. Le mouton roux ardennais qui n'existait plus qu'en Flandre compte aujourd'hui plusieurs milliers de têtes en Wallonie. Le cheval de trait belge est, en ce qui le concerne, sorti de la liste noire des races au bord de l'extinction.

Biodiversité en déclin, inversons la tendance !

Ces résultats encourageants ne doivent pas masquer la réalité du déclin de la biodiversité en zones agricoles, laquelle se poursuit. La plupart des indicateurs restent dans le rouge et soulignent la nécessité de renforcer les efforts en matière d'agroenvironnement pour inverser la tendance.

Les méthodes agroenvironnementales et climatiques apportent une contribution essentielle dans l'atteinte des objectifs liés au maintien de la biodiversité en Wallonie. Ce résultat, nous le devons à chaque agriculteur et agricultrice qui, à petite ou à grande échelle, apportent leur contribution. La société ne peut que les en remercier et le nouveau programme agroenvironnemental encourage la poursuite des engagements dans cette voie de développement d'une agriculture durable, qui répond aux défis écologiques et climatiques de demain.

Plus d'infos ?

Leurs coordonnées de tous les conseillers MAEC sont disponibles sur le site de Natagriwal (www.natagriwal.be) ou via son secrétariat (010/47 37 71).

Le Service Public de Wallonie en charge des déclarations de superficie annuelles peut également être contacté via l'adresse agriculture.wallonie.be.

D'après J. Piqueray, M. Halford, H. Bedoret
Natagriwal asbl
T. Walot
UCL

_0JCI5_BR40199500

SERVICE ABONNEMENTS
Vous n'avez pas reçu votre Sillon Belge ?
Avez-vous des questions à propos de votre abonnement ?
Appelez-nous au **02/730 33 10**
ou par mail à abonnement@sillonbelge.be
Toujours à votre service

BR40199500/LV0-E